



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE
N° VI-AR- 2025-DG43

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250613-VI-AR-2025-DG43-AU
Date de télétransmission : 13/06/2025
Date de réception préfecture : 13/06/2025

PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Monsieur Dramane KEITA

Le Maire de la Ville d'Etampes,

Vu l'article L.2212-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Considérant l'empêchement des adjoints ainsi que les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Dramane KEITA, conseiller municipal délégué, a délégation pour assumer les fonctions d'officier d'état civil pour célébrer le mariage de :

M. Albert OMBA NDJATE et Mme Blandine ESAMBO OWENGA à 15h00
Le vendredi 13 juin 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Etampes,
- L'intéressé

Fait à Etampes, le 10 juin 2025

Le Maire,
Franek MARLIN



*Certifié exécutoire,
compte tenu de la notification le : 13 JUIN 2025*